



AIX, le 17 décembre 2003

COMPTE- RENDU DU CCE EXTRAORDINAIRE PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI AIX LES BAINS 17 décembre 2003 2ème REUNION

12 salariés :

INTRODUCTION :

La CFDT est intervenue pour faire acter sur le PV, qu'après avoir interpellé l'inspection du travail sur le fondement de droit pour la désignation de l'Expert comptable ainsi que deux cabinets d'audits et aussi les juristes de la CFDT, tous confirment qu'il faut s'appuyer sur l'article L 434-6 du code du Travail comme nous l'avions demandé lors de la 1ere réunion du 8 décembre 2003 et non pas comme l'a prétendu la Direction sur l'article L 321-7 : **DONT ACTE .**

REPONSE DES MESURES AU RECLASSEMENT INTERNE+GROUPE :

La Direction dans son extrême *bon cœur* nous indique que 2 offres d'emploi (1 caf Annecy Seynod + 1 Annecy Bronny) sont disponibles ainsi que 5 postes dans le reste du Groupe sur le territoire national, mais par contre qu'avec toute la bonne volonté du directeur de l'Hyper Géant d'Aix les Bains 1 offre d'emploi seulement se rajoute à la précédente (1 offre d'emploi a la société Serca Casino sur Aix les Bains) ! Et que le Groupe ne peut pas faire plus d'efforts pour reclasser les salariés sur le bassin d'emploi ! (**Voir déclaration**)

DE QUI SE MOQUE T'ON ?

La CFDT ne peut se contenter de cette volonté manifeste de la Direction de pas mettre tout œuvre, afin de maintenir l'emploi au plus près du site de la cafétéria D'Aix les Bains et éviter ainsi des licenciements pour motif économique.

La CFDT a dénoncé l'insuffisance de l'offre d'emploi proposé par la Direction sur l'Hyper Géant d'Aix les Bains et le cynisme le plus total du Groupe Casino pour ses salariés.

REPONSE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PSE :

La Direction a accepté notre demande sur l'aide et l'assistance « d'accompagnement des conjoints » par un dispositif permettant aux conjoints des salariés de les accompagner dans leur recherche d'un nouvel emploi au sein de leur nouvelle ville ou région d'accueil.

- **Commentaire CFDT** : cette mesure va dans le bon sens

La Direction ne reprend notre demande que partiellement sur les salariés qui seraient candidats pour être mutés (prioritaires) et non obligation pour une revalorisation de leur contrat.

- **Commentaire CFDT** : manque d'attractivité dans la démarche pour incités les salariés a être mutés.

PRIME DE RECHERCHE À L'EMPLOI :

La Direction accepte de verser une prime de recherche à l'emploi afin de faire face aux frais inhérents à toute recherche d'emploi. Cette prime sera fixée en fonction de l'ancienneté des salariés et proratée selon leur horaire de travail contractuel :

- > 0 à 5 ans = 84 euros par année
- > 6 à 10 ans = 122 euros par année
- > 11 à 15 ans = 160 euros par année
- > + de 15 ans = 205 euros par année

Cette prime sera complétée d'une somme forfaitaire pour certaines catégories de salariés, à savoir :

- Les salariés de plus de 50 ans
- Les salariés (reconnaissance COTOREP)

Le montant s'élèvera à 500 euros.

Commentaire CFDT : La CFDT se félicite du changement de la Direction sur l'accompagnement, mais elle a quand même été surprise du comportement versatile de certains syndicats (FO/ UNSA/CFTC/AUT) qui dénoncent, je cite « les chèques valises » lors du dernier PSE de Nevers qui inciteraient et favoriser les licenciements.

Pour la CFDT notre objectif est clair, avant tout le maintien de l'emploi, mais aussi accompagner le PSE dans des mesures compensatrices.

PRIME DE RETOUR À L'EMPLOI :

La Direction accepte notre demande d'accorder pour les salariés qui auront par eux même trouver un emploi justifié , par un contrat à durée indéterminée ou un contrat déterminée de plus de 3 mois pouvant déboucher sur un CDI. Cette prime sera versée à la fin de la période d'essai concluante.

Le montant forfaitaire par ancienneté :

- > 0 à 5 ans = 500 euros
- > 6 à 10 ans = 800 euros
- > 11 à 15 ans = 2000 euros
- > + de 15 ans = 3500 euros

Commentaire CFDT : La CFDT est satisfaite de cette mesure qui pourra inciter des salariés à faire une démarche personnelle pour retrouver un emploi et avoir envers eux un peu de gratitude.

La Direction a demandé l'Avis du CCE sur la présentation du PSE définitif :

- CGT= défavorable
- FO = favorable
- UNSA = favorable
- CFTC = favorable
- CGC = favorable
- AUTO = favorable

La CFDT n'émet pas d'Avis tant que nos demandes (expert + commission de suivi paritaire) ne seront pas prises en compte.

FIN DU CCE 16 H 30

**Le Représentant Syndical
Serge NARDELLI**

Copie : Fédération